



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 75767

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions dans lesquelles sont organisées les élections en vue du renouvellement des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires nationales et locales. Déjà depuis 1996, le syndicat Force ouvrière du Rhône s'était élevé contre une élection peu soucieuse des règles de la démocratie : absence de bureau permanent, pas d'urne inviolable ni d'isoloirs, aucun contrôle pour les votes adressés par correspondance, dépouillement trois jours après le vote sans le contrôle des électeurs... La prochaine élection devant avoir lieu en décembre 2002, il lui demande quelles mesures sont prévues pour améliorer les conditions de cette opération et pour que soient organisées des élections professionnelles dignes de ce nom.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75767

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2162